



Thiré le 24 février 2015
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 3 Mars 2015
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus du 29 décembre 2014 et du 28 janvier 2015 ;
- Révision du prix de vente du locatif 30 rue de la Mairie suite aux travaux ;
- Devenir du locatif 26 rue de la Maire ;
- Effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / rue de l'Eglise ;
- Orientations sur les achats complémentaires à réaliser pour la deuxième phase d'aménagement de l'aire naturelle de camping pour appel d'offres ;
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 3 mars 2015

Le trois mars deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 24 février 2015

Présents : Mesdames DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs COLIN Guillaume, CHARRIER Loïc, CERISIÉ Rémy, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique.

Excusés : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, MENANTEAU Isabelle, Monsieur JOLLY Guillaume.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine,
Madame BARBESANT a donné pouvoir à Monsieur CHARRIER Loïc,
Madame BONNAUD Christelle a donné pouvoir à Madame HUG GRATON Patricia

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur CERISIÉ Rémy.

Objet 91 : Révision du prix de vente du locatif 30 rue de la Mairie.

Par délibération N°48 du 21 juillet 2014, le conseil municipal avait fixé le prix de vente du logement à 80 000 € TTC net vendeur.

Depuis, et suite aux intempéries de cet hiver, la commune a réalisé des travaux de consolidation du mur, refait les crépis des murs côtés cour, repeint le plafond d'une des chambres, isolé les chambres. Soit un total de travaux d'amélioration du logement de 13 005,16 € TTC.

Suite à la nouvelle estimation faite par Maître Veillon, Notaire à Sainte-Hermine, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre le logement en vente au prix de 95 000, 00 € TTC net vendeur.

Objet 92 : Proposition d'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / rue de l'Eglise.

Consécutivement à l'effacement des réseaux rue de la Bergerie et Route de Sainte-Hermine, et afin d'éviter la pose d'un nouveau poteau au carrefour Rue la Frasanterie / Route de Sainte-Hermine / rue de la Bergerie, le SyDEV nous propose un devis d'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / rue de l'Eglise qui reprend le reste du chemin de Luçon.

Le montant estimatif de cet effacement supplémentaire est de de 35 178 € (variante haute) à 30 478 € (variante basse).

En accord avec le Sydev, les travaux pourraient se faire à la suite du premier effacement des réseaux route de Sainte-Hermine / rue de la Bergerie, et le paiement pourrait se faire en différé sur le budget 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à :

- ✓ Faire la demande d'étude définitive pour l'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / rue de l'Eglise,
- ✓ Préinscrire les dépenses de ce programme sur les orientations budgétaires 2016.

Questions Diverses :

Devenir du locatif 26 rue de la Mairie : Le logement est libre depuis le 25 février 2015, et peut être reloué en l'état dès que possible. Toutefois, des travaux seraient à prévoir dès que possible :

- la toiture : elle est à remanier car des gouttières existent,
- le chauffe-eau serait à changer et éventuellement à déplacer,
- l'accès au grenier est dangereux : le plancher est à changer entièrement,
- le regard de la fosse septique est à revoir et à sécuriser,
- les radiateurs électriques de l'étage seraient à changer,
- la porte d'une des chambres est à réparer.
- le logement manque d'isolation thermique, fenêtre en simple vitrage.

Pour information le loyer est de 422 € mensuel.

Achat de mobilier pour l'aire naturelle de camping : Pour l'élaboration de notre dossier d'aide auprès de la Région, nous avons réalisé un estimatif de dépenses de paysagement ainsi qu'un estimatif de mobilier à acquérir, le tout pour un total de 14 652,44 € TTC.

Les estimatifs réalisés concernent les postes suivants :

- dépenses d'élagage
- pose d'un portique galvanisé à l'entrée du camping
- achat - 1 table de ping-pong en béton
- 1 jeu sur ressort 5 places
- 1 jeu sur ressort 2 places
- 2 jeux sur ressort 1 place
- 6 bancs en pieds fonte et lattes pin
- 4 tables de pique-nique accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 10 corbeilles (poubelles) de 70 L en pin

- 1 vitrine d'affichage 6 feuilles A4 en alu – serrure 1 point.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder aux appels d'offres, qui seront étudiés lors de la prochaine réunion de conseil municipal, sous réserve de l'attribution d'une aide de la Région pour ce dossier. Un conseiller soulève le problème de la sécurisation du plan d'eau vis-à-vis du public et des campeurs : que dit la législation ?

Ecole Primaire : L'arrêt de travail prévu, n'aura pas lieu. La personne contactée pour le remplacement de notre agent est décommandée.

Nous devrions retrouver l'organisation de nos classes par cycle pour la prochaine rentrée scolaire. Les prévisions d'effectif sont en légère baisse avec 72 élèves attendus (25 en cycle 1, 19 en cycle 2 et 29 en cycle 3), contre 75 actuellement. La baisse des effectifs, notamment en cycle 1, aura pour conséquence une baisse de poste d'aide maternelle, seul 1 poste serait pourvu, contre 1 et ½ actuellement. Le contrat de travail de Madame LESAGE, s'il est reconduit, en février 2016, ne sera pas sous la forme et le temps de travail actuel, les moyens financiers de la commune ne permettent pas l'embauche définitive d'une personne supplémentaire à temps plein.

Les Temps d'Activités Périscolaire seront réorganisés à la prochaine rentrée, les jours des TAP seront fixés par classe pour l'année entière. Un PEDT devra également être mis en place afin d'être éligible aux aides versées par l'Etat pour la mise en place des nouveaux TAP.

PLUi : Un document d'informations, concernant la possibilité de réaliser un Plan d'Occupation des Sols Intercommunal, sera adressé aux conseillers municipaux afin que chacun ait la même information pour en débattre. Sur l'ensemble du canton, déjà 4 communes se sont prononcées en faveur d'un PLUi. Madame le Maire précise qu'en tout état de cause si Thiré n'adhère pas au PLUi il faudra, à l'horizon 2017 réaliser une révision de notre PLU afin de le « grenelliser ». Ce sujet sera débattu lors de la prochaine réunion de conseil.

Commerce 2 rue du stade : Le particulier qui nous avait présenté son projet de reprise a abandonné son projet.

Bâtiment d'élevage de poulets à La Ronde : Le porteur du projet n'a toujours pas déposé de demande de certificat d'urbanisme. Toutefois, ERDF nous a informé qu'un devis est en cours pour l'extension du réseau électrique. Aucune autre demande, ni demande de permis de construire ne sont déposées à ce jour en mairie.

Commission des fêtes et flash infos : Une « chasse aux œufs » sera proposée au camping le dimanche de Pâques. Les modalités d'organisation restent encore à définir.

La commission du flash info doit se réunir. La date sera prochainement communiquée aux membres de la commission par mail.

Le tableau des permanences pour le premier tour des élections départementales sera adressé prochainement par mail aux conseillers municipaux. Des électeurs seront également sollicités.

Prochaine réunion de conseil municipal le 31 mars 2015.